



Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

Service : *Secrétariat Conseil Municipal*

ADMINISTRATION GENERALE

Délégation de fonction et de signature

Madame Marine JAOUL

Conseillère déléguée auprès de l'Adjoint au Sport, aux relations avec les clubs et aux équipements sportifs, chargée des équipements sportifs. - Abrogation arrêté n°1071 du 28 mai 2020

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122.18,

VU l'arrêté n° 1071 du 28 mai 2020 attribuant délégation de fonction et de signature à Madame Marine JAOUL

CONSIDERANT que Madame Marine JAOUL n'assurera plus ses fonctions de Conseillère déléguée auprès de l'Adjoint au Sport, aux relations avec les clubs et aux équipements sportifs, chargée des équipements sportifs à compter du 1er mai 2022.

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de mettre un terme à la délégation de signature et de fonction dont Madame Marine JAOUL bénéficiait,

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : L'arrêté n°1071 du 28 mai 2020 portant délégation de fonction et de signature de Madame Marine JAOUL est abrogé à compter du 1 er mai 2022.

ARTICLE 2 : L'indemnité de fonction attribuée à Madame Marine JAOUL, Conseillère Municipale ne sera plus versée à compter du 1er mai 2022.

ARTICLE 3 : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

19 AVR 2022



Robert MENARD